



## SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

Annexe n° B2024-10-SEDIF au procès-verbal

Objet : Marché n° 2021-048 Assistance à la maîtrise d'ouvrage relative à la structuration de la démarche BIM pour l'opération de reconstruction du site d'Avron - remplacement de la société DATA SOLUCE par la société DATA SOLUCE NEXT Modification contractuelle n° 1

### **LE BUREAU,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le code de la commande publique,

Vu le marché n°2021-048 notifié le 28 juillet 2021 à la société DATA SOLUCE,

Considérant la décision du Tribunal de Commerce de Quimper en date du 26 juillet 2023 par laquelle il prononce la reprise de la société DATA SOLUCE par la société SOFNEXT 2 dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire,

Considérant que l'associé unique de la société en a ensuite modifié la dénomination sociale en "DATA SOLUCE NEXT",

Considérant que le nouveau titulaire remplit les conditions qui avaient été fixées pour participer à la consultation initiale et la société présente les mêmes garanties financières et professionnelles que l'attributaire,

Vu le projet de modification contractuelle établi à cet effet,

A l'unanimité,

### **DELIBERE**

Article 1 approuve la modification contractuelle n° 1 au marché n° 2021-048, ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la structuration de la démarche BIM pour l'opération de reconstruction du site d'Avron, par lequel la société DATA SOLUCE NEXT, anciennement dénommée SOFNEXT 2, se substitue, à compter du 27 juillet 2023, dans l'exécution des droits et obligations, à la société DATA SOLUCE pour l'exécution du marché,

Article 2 autorise la signature de ladite modification contractuelle ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
publiée sur le site internet du SEDIF et  
transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris le : **07 FEV. 2024**

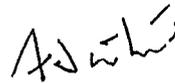
Pour le Président et par délégation,  
L'attachée hors classe



  
S. CHICOISNE



Le Président



André SANTINI  
Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux  
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



SUPPORTEUR  
OFFICIEL

LM/ 142734

## BUREAU DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024



Le vendredi 2 février 2024 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 9 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 24 janvier 2024.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,  
M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,  
M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,  
M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,  
M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,  
Mme FRANCKET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,  
Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,  
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,

### **ABSENT-EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :**

M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre, à M.STREHAIANO, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,  
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, à M.BERRIOS, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,

### **ABSENTS-EXCUSES**

M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,  
M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,  
M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,  
Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire de Paris Terres d'Envol  
M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,

Et a participé Monsieur MARSEILLE, en qualité de personne qualifiée,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

### **Le Bureau :**

- a désigné M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

